



Envoi au contrôle de légalité le : 24 avril 2024

Publication électronique le : 24 avril 2024

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 15 AVRIL 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Philippe FAIT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

**Excusé(s)** : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT  
ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION  
' RENCONTRES ET LOISIRS ' RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DE JEUNES  
ÂGÉS DE 16 À 21 ANS PAR SON SERVICE LOGEMENT**

(N°2024-157)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et suivants et R.313-3-1 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

**Vu** la délibération n°2023-384 de la Commission Permanente en date du 18/09/2023 « Convention de partenariat et de financement entre le Département et l'association "Rencontres et Loisirs" relative à la prise en charge des jeunes âgés entre 16 et 21 ans par son service logement" » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 02/04/2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De revaloriser de 230 000 € à 247 440 €, la participation financière attribuée à l'association « Rencontres et Loisirs » pour l'année 2024, selon les modalités définies au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association « Rencontres et Loisirs » l'avenant précisant les modalités et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de la participation départementale, dans les termes du projet joint en annexe 2 à la présente délibération.

**Article 3 :**

La revalorisation de la participation visée l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-421F03	6568//934213	Foyers de jeunes travailleurs - résidences habitat	477 440,00	247 440,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

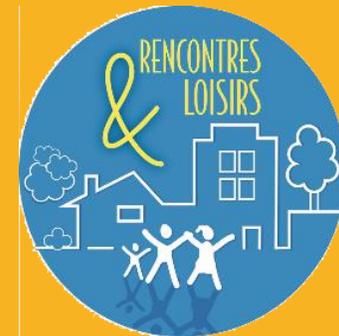
Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 avril 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



**TREMPAINS**

**DUO**

**Volet Majeurs**

**BILAN 2023**



# 1 – Présentation du dispositif

**Tremplins Duo propose un hébergement et un accompagnement éducatif renforcé pour des jeunes de 16 à 21 ans issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou en rupture familiale: 16 majeurs et 6 mineurs.**

**Les mineurs sont pris éducativement en charge par l'Association Accueil & Relais dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire. Ils sont accueillis en colocation avec un majeur.**

**L'Association assure la gestion de 13 logements sur la CAHC: 6 Majeur/Mineur, 3 Majeur/Majeur, 4 Majeur solo.**

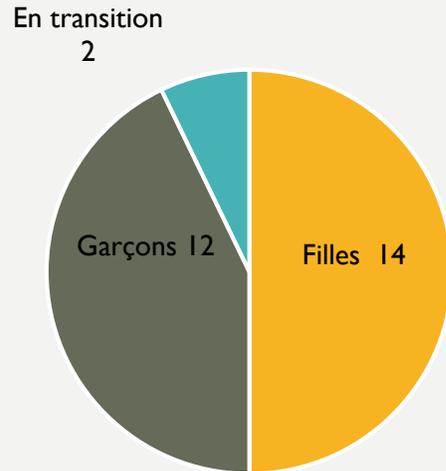
**Les majeurs doivent disposer de ressources, généralement l'Allocation Jeune Majeur pour intégrer le dispositif. Autour du projet individualisé mis en place conjointement avec le jeune, Tremplins Duo assure un accompagnement au relogement, un accompagnement social renforcé sur plusieurs domaines comme la santé, le budget, la formation, l'emploi, la scolarisation... en s'appuyant sur les partenaires du territoire.**



## 2 – Les orientations vers TREMPLINS Majeurs

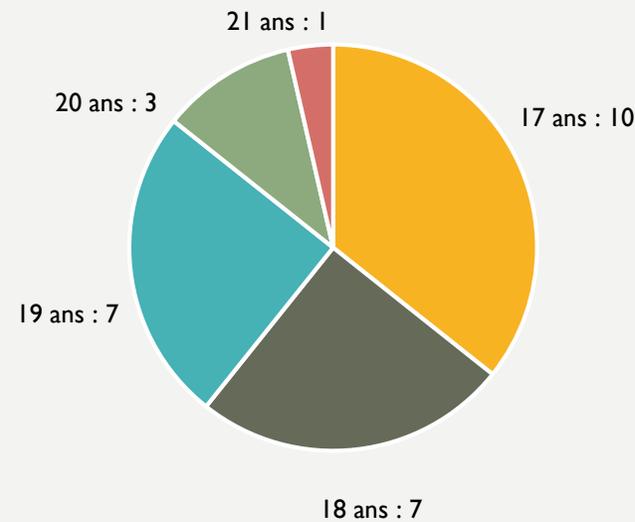
28 Pré admissions en 2023

### S'identifie comme



*Après échanges avec les jeunes accueillis, le terme "s'identifie comme" a été trouvé judicieux en raison de l'accueil de jeunes en parcours de transition identitaire.*

### Age au moment de la demande

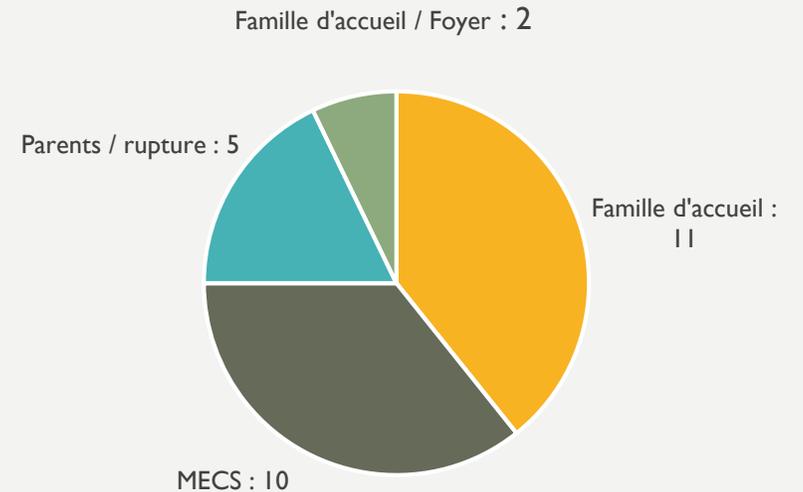


*Les demandes à 17 ans permettent de travailler en amont le projet et d'anticiper l'arrivée sur le dispositif.*

*L'anticipation est nécessaire afin de pouvoir déterminer le début de la prise en charge en lien avec les places disponibles et en tenant compte des impératifs tels que la fin de prise en charge à 18 ans par exemple*

*Plus l'âge est avancé, moins il y a de temps pour travailler l'accompagnement et le relogement*

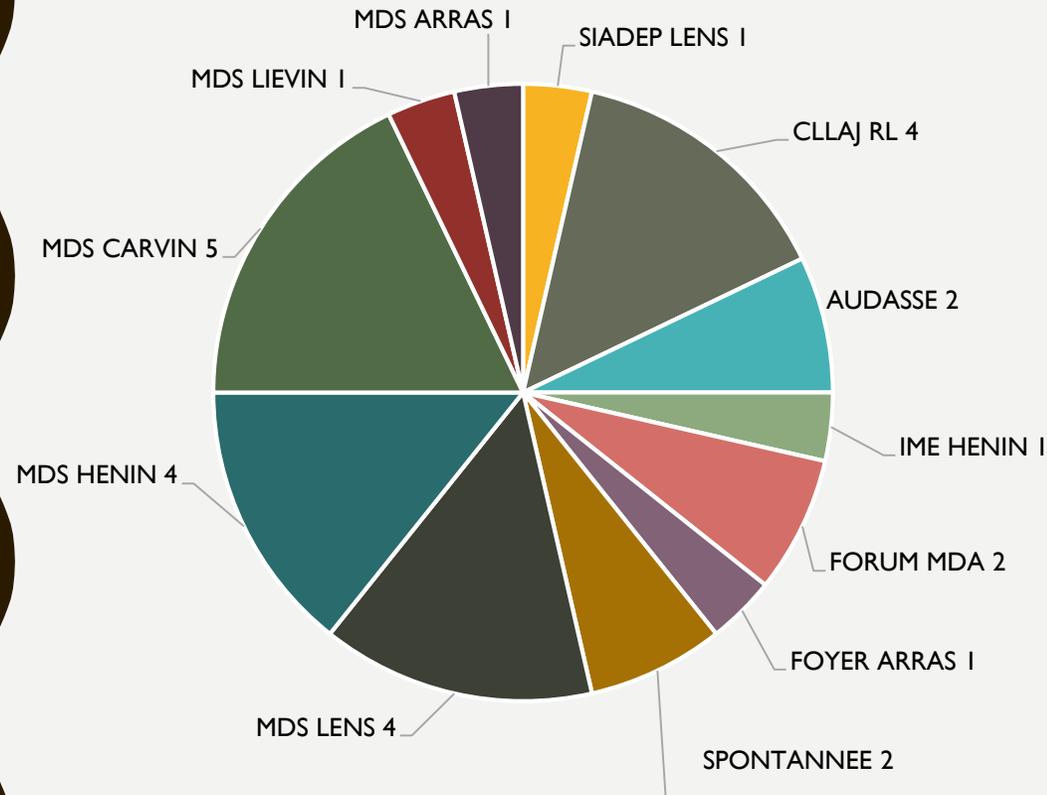
### Origine Hébergement





## 2 – Les orientations vers TREMPLINS Majeurs

### Orienté par



**Sur les 28 préadmissions,  
12 jeunes ont intégré le dispositif  
dont 4 issus de TREMPLINS « Mineur »  
(soit 100% des demandes TREMPLINS Mineur)**

- Les raisons de la non-intégration:**
- **Temporalité: pas de place disponible**
  - **Refus du jeune (Colocation, accompagnement)**
  - **Relogement autonome**
  - **Pas de projet, pas de ressources**

# 3 – La transition Mineur – Majeur



**En 2023, 4 jeunes sont passés du statut mineur à majeur, en contrat jeune majeur.**

**Il est nécessaire de préparer l'arrivée des jeunes avec les partenaires (ASE, MECS,...) et de s'assurer qu'un ensemble de démarches soient accomplies (ou en cours) afin de sécuriser son arrivée et les premiers jours: Carte d'identité, Compte bancaire (versement des ressources, l'ers frais, assurance...), CSS, ...**

**L'expérience a permis aux 2 équipes de mettre en place une procédure afin de préparer la transition entre une place mineure et une place majeure.**

**- Un outil (liste non-exhaustive) a été conjointement construit par les 2 équipes. Il rejoint les recommandations de l'HAS.**

**- 2 concertations sont prévues 4 et 2 mois avant la majorité:**

**- À -4 mois environ: Préadmission en présence des 2 équipes TREMPLINS mineurs et majeurs**

**Présentation des modalités de TREMPLINS Majeur et du Contrat Jeune Majeur**

**Expression du projet du jeune, de ses besoins... Mise en corrélation avec le dispositif**

**Ensuite, le jeune doit recontacter l'équipe afin d'exprimer le maintien de sa demande. (Sinon une réorientation est proposée)**

**- À -2 mois environ: Concertation en présence des 2 équipes et des services de l'ASE**

**Constitution de la demande du Contrat Jeune Majeur**

**Organisation Administrative, financière et matériel de l'arrivée sur le volet majeur**

**Visite du logement prévu et éventuellement du colocataire déjà présent**

**La prise en charge et son issue sont positifs quand:**

**- Le jeune a un projet cohérent et qu'il se mobilise pour celui-ci**

**- Il y a eu anticipation et travail autour de l'intégration**

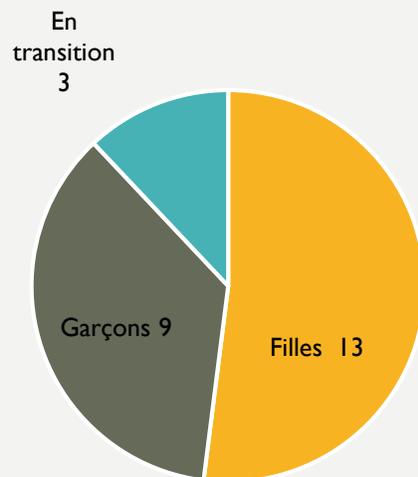
# 4 – Les jeunes accueillis sur l'année



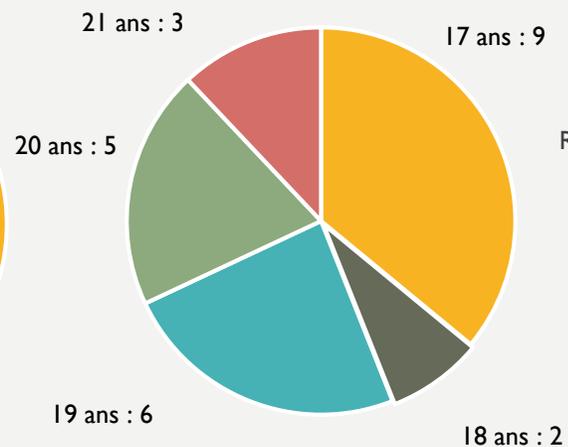
## 25 Jeunes accueillis en 2023

12 nouveaux dont 4 ayant un parcours mineur -> Majeur  
9 au total ont un parcours mineur -> Majeur

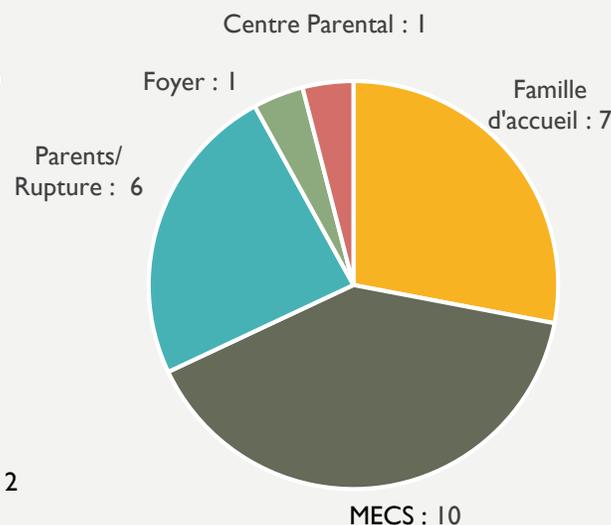
S'identifie comme



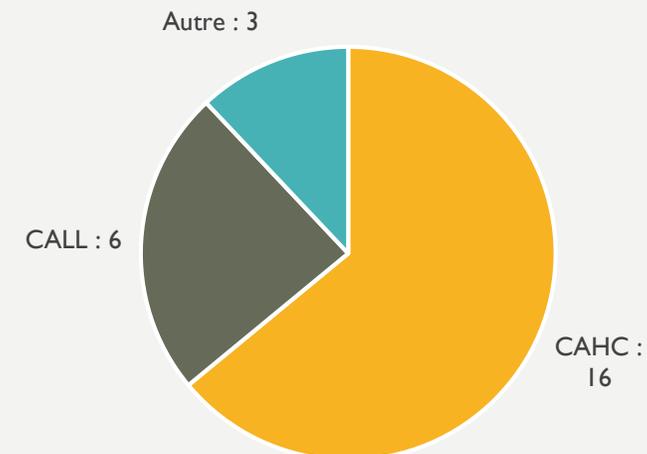
Age dans l'année



Origine Hébergement



Origine Géographique

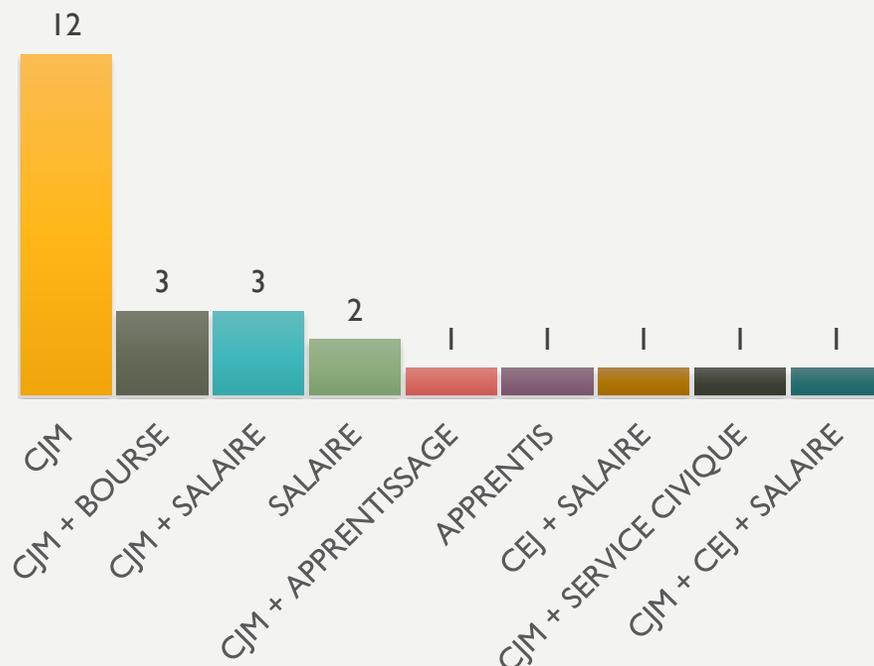


# 4 - Les jeunes accueillis sur l'année



## Les sources de revenus

(principale et dans l'année)



L'aide au logement de la CAF est sollicitée selon les situations.

**Les ressources du jeune sont fluctuantes au cours de sa prise en charge.**

**Il n'est pas nécessaire que le jeune travaille ou soit à l'école; mais il est indispensable qu'il soit actif dans son projet: soins liés à sa santé, stabilisation (morale et affective), démarches d'insertion...**

**Il est courant que sa situation professionnelle change (étudiant, en CEJ, intérim, demandeur d'emploi, CDD...) nécessitant d'adapter régulièrement son projet.**

**L'objectif est de sécuriser ses ressources et de s'assurer de son degré d'autonomie avant de l'accompagner dans ses démarches d'accès au logement autonome**

## 4 - Les jeunes accueillis sur l'année



Le taux d'occupation en 2023 est à **85,66%**

Il est en baisse par rapport aux années précédentes (91,52% en 2022, 98% en 2021)  
2021 était une année où 10 places étaient encore proposées (9 majeurs + 1 mineur)  
2022 une année de transition avec la captation et l'aménagement des nouveaux logements

### **Les raisons de la vacance en 2023:**

- La réservation des places pour les mineurs qui deviennent majeurs
- La temporalité des demandes ne correspond pas toujours à la disponibilité des places.  
Il y a plus de demandes les mois d'été (mai-> septembre)
- Les séjours courts liés à des fins d'hébergements rapides (souvent du au manque de mobilisation du jeune)

# 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



**L'accompagnement éducatif est global et tourne autour des besoins et du projet du jeune, souvent fluctuant**

**Les axes de travail sont :**

- le logement,
- les relations sociales,
- l'insertion professionnelle et scolaire,
- la mobilité,
- la gestion administrative, notamment les titres de séjour,
- la gestion budgétaire
- la santé.

**Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes cumulent ces difficultés et l'accompagnement autour de la santé, principalement la santé mentale est fort présent.**

**L'approche éducative se fait de manière individuelle. Un travail en profondeur est nécessaire pour aider le jeune à avancer dans son projet.**

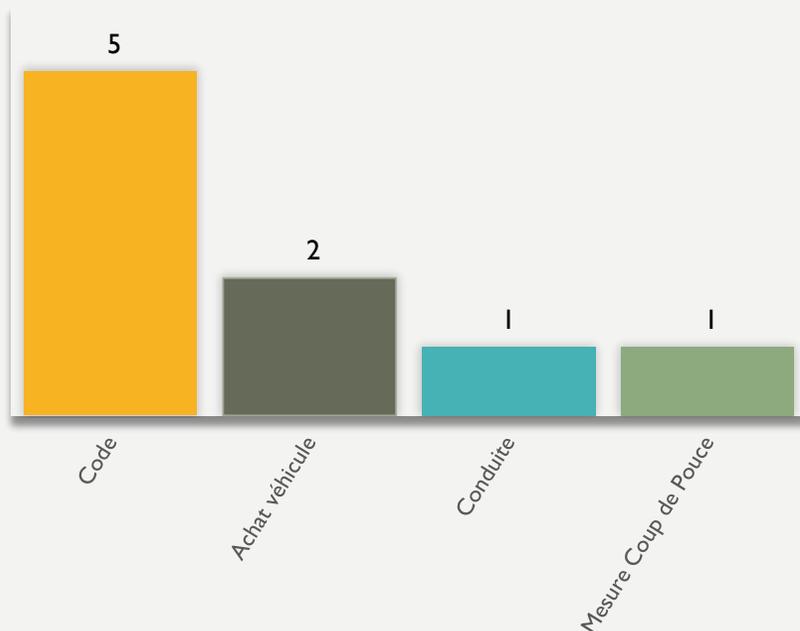
**La présence physique de l'équipe à certaines démarches (hôpital, banque, école...) est un soutien nécessaire pour le jeune au début.**

**L'équipe est identifiée par le jeune; la relation de confiance établie lui permet de rendre compte de ses démarches et de solliciter les professionnels lorsqu'il en a besoin**

# 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



## La mobilité



***L'accompagnement de l'équipe est primordial dans ces projets: il permet au jeune d'être soutenu dans la démarche et d'être encouragé au quotidien pour l'aider à prendre confiance en lui et en ses capacités***

## Scolarité - Formation

- 3 CAP – 1 Baccalauréat,
  - 2 Entrées à l'EPIDE,
  - 1 jeune accueillie sur TREMPLINS Duo en formation Éducatrice Spécialisée à l'IRTS.
- Stage sur Rencontres & Loisirs Prévention Spécialisée

## Vacances

- 12 Dossiers Parcours Vacances montés

## Spécificité

- Prise en charge des jeunes en transition

# 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



## Les activités

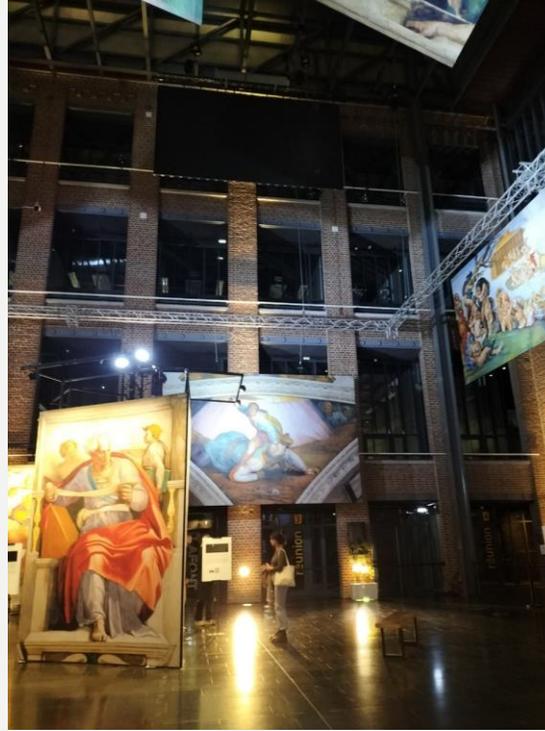
Les activités sont diverses, individuelles ou collectives: Culturelles, ludiques, sportives concernant la santé ou éducatives...

↳ Escape game, bowling, cinéma, piscine, ....

Avec quelques nouveautés cette année !

- La création d'une friperie solidaire pour financer la participation aux universités d'automne,
- La visite culturelle de la capitale Européenne,
- La réalisation d'une fresque dans l'association,
- De la sophrologie,
- Une fête de fin d'année regroupant les mineurs et les majeurs,
- De nombreuses autres activités...

Et toujours: l'organisation de 2 CVS, dont un avec les mineurs et les majeurs, afin de recueillir la parole de jeunes autour de leur lieu de vie, des souhaits d'activités, ...



## 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



### Les ateliers éducatifs

La mise en place d'ateliers collectifs thématiques n'est pas facilité par les emplois du temps, les affinités, voire les « humeurs » des jeunes. La participation des jeunes est souvent incertaine. L'équipe privilégie des temps d'échange par petits groupes au sein des logements, souvent autour d'un repas confectionné ensemble et en soirée.

Ces moments sont propices aux échanges car plus intimistes.

Les jeunes sont ainsi plus enclins à se dévoiler car ils se sentent en confiance. Chacun amène son témoignage.

L'approche éducative est ainsi faite autour de la santé, la sexualité, la mobilité, le logement, les relations amoureuses, familiales...



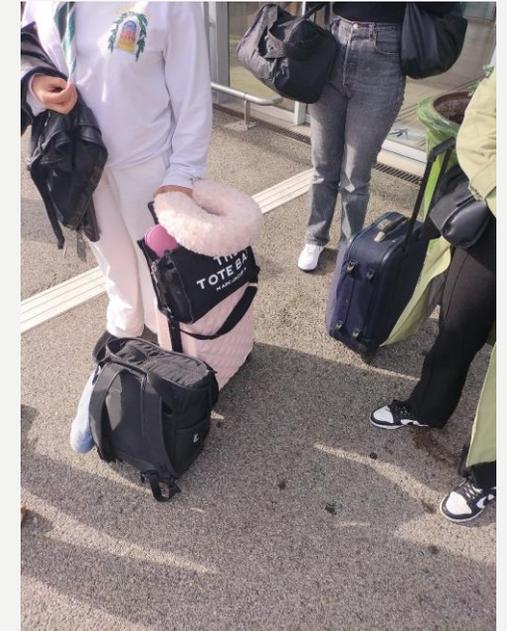
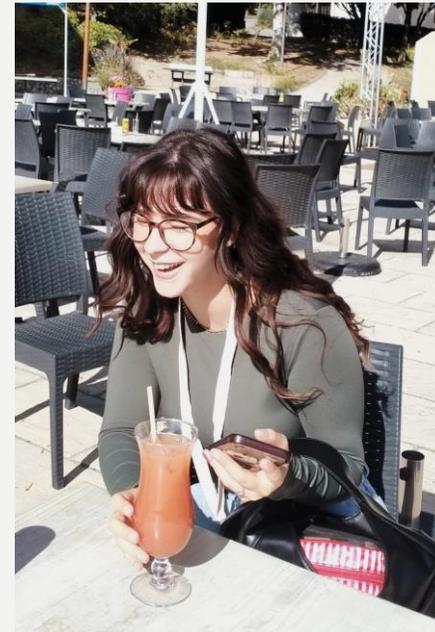
# 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



## Séjour éducatif

Du vendredi 13 au dimanche 15 octobre, 3 jeunes accompagnées par l'équipe se sont rendus aux universités d'automne Habitat Jeune (UNHAJ) au bord du lac de Serre-Ponçon (05). L'occasion pour le groupe de travailler autour de la mobilité en organisant le déplacement ensemble en train.

Le groupe a pu bénéficier d'un cadre agréable pour aller à la rencontre d'autres jeunes et professionnels, échanger sur leur vécu, leurs problématiques et participer à des temps d'échanges et de travail autour du thème de la transition écologique.



# 5 - L'accompagnement éducatif des jeunes



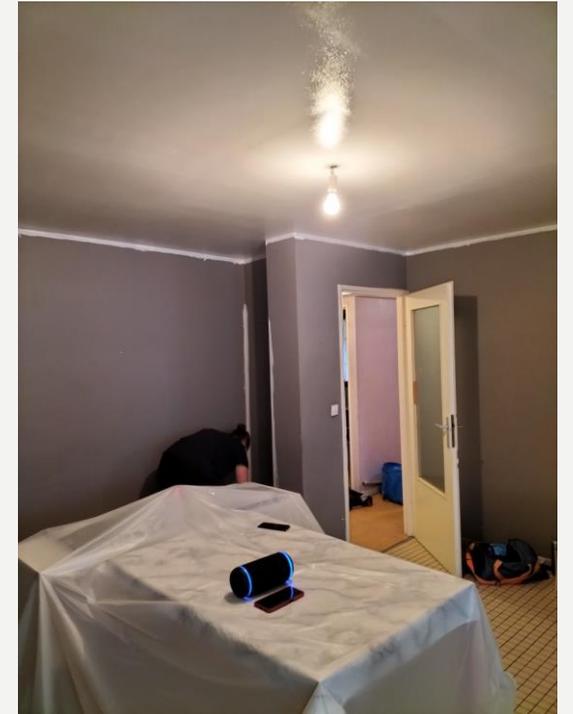
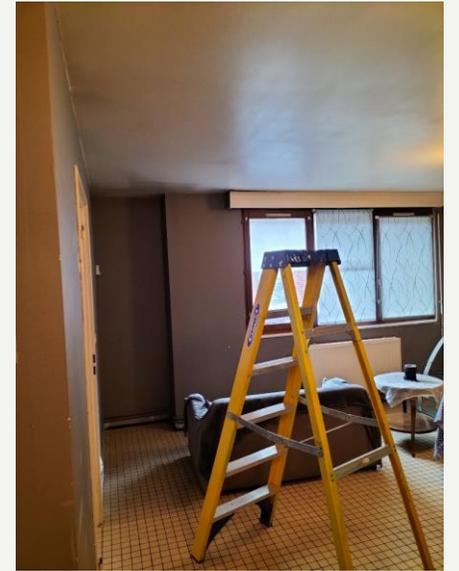
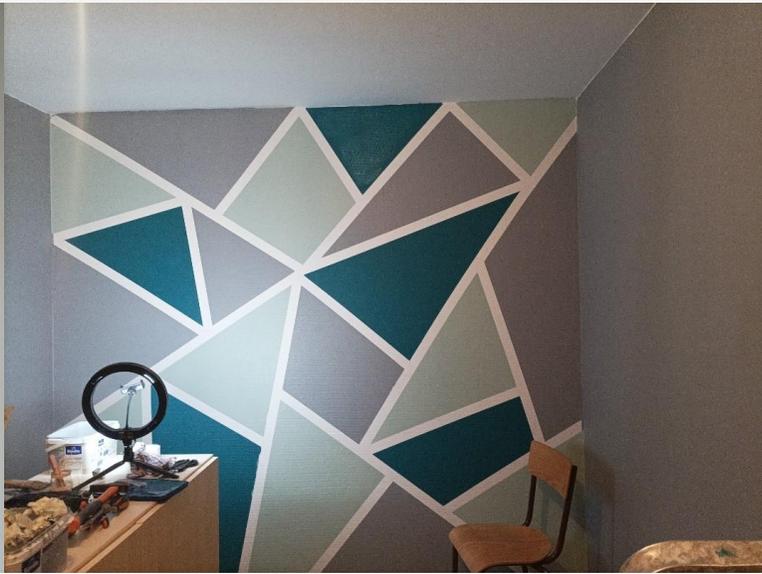
## Les chantiers éducatifs

3 chantiers éducatifs ont eu lieu sur 2 logements Tremplins Duo :

- Résidence Les Marlières à Libercourt (SIA) en janvier
- Résidence Les Hauts-Marchés à Hénin-Beaumont (SIA) en avril
- Résidence Drouet à Oignies (SIA) en octobre

Sur ces chantiers de 4 jours, les 2 colocataires ont pu s'initier à des travaux de peinture en « rafraichissant » leur salle de vie commune et une salle de bain.

Ils ont été encadrés par un agent technique éducatif, soutenus par leurs référents éducatifs et, selon les emplois du temps et les affinités, par d'autres jeunes du dispositif TREMPLINS Duo.

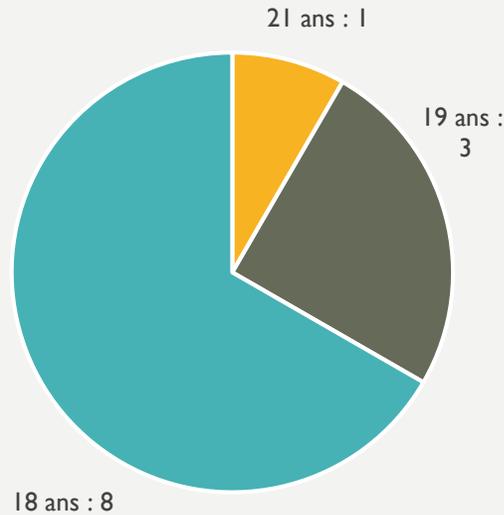


# 6 – La sortie

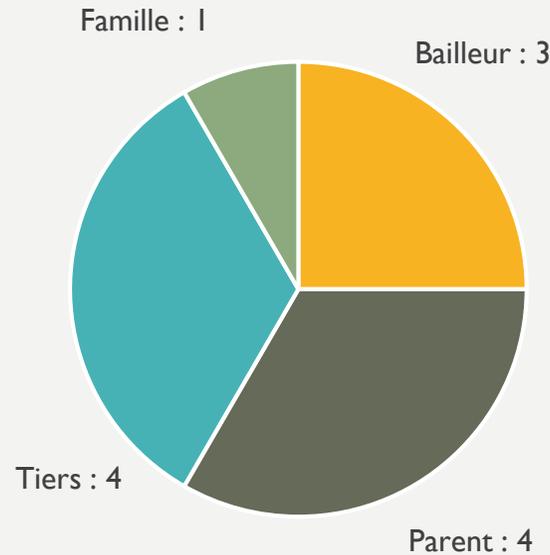
## 12 sorties en 2023



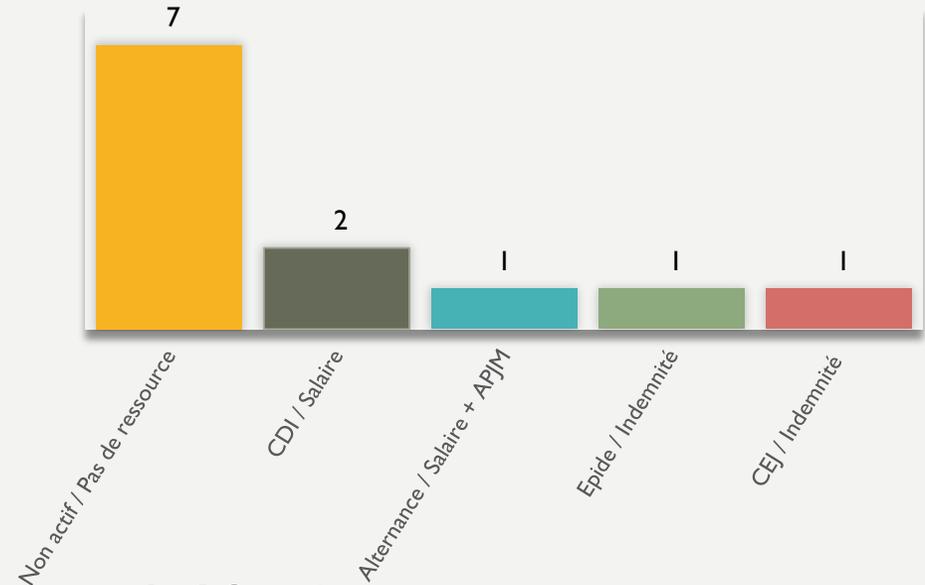
AGE A LA SORTIE



SOLUTION DE SORTIE



SITUATION PROFESSIONNELLE / RESSOURCES



**La durée moyenne des séjours est de 6,8 mois.**

**7 jeunes sortis sont restés 6 mois ou moins. 5 étaient issus de Tremplins Mineur. Ces sorties sont principalement dues à un manque de mobilisation dans le projet et dans le respect des engagements**

**Les 3 jeunes en contrat ont accédé au logement autonome dont 2 ont bénéficié de l'aide financière du FSL et d'une poursuite d'accompagnement éducatif auprès de qui le relais est passé. Ceux-là sont restés 9, 11 et 16 mois. Les sorties sont travaillées avec les bailleurs sociaux en mobilisant le dispositif « Parcours Fluidité »**

# 7 - Le Partenariat



Dans le cadre de l'accompagnement éducatif global, un partenariat est mis en place autour de chaque situation selon le projet et les besoins de chacun:

Mission Locale, notamment la coach ASE

Le coordinateur Logement d'Abord

Bailleurs sociaux

Services du Département (ASE, SSD, SLISL,...)

Maison des Adolescents

CLSM

Lycées, centres de formation

Centre de planification

CMP

Médecins, spécialistes

Hôpital psychiatrique d'Hénin-Beaumont

Et tout autre partenaire en lien avec le projet du jeune...

## 8 – Conclusion – Analyse



La réussite tourne autour du fait que

**TREMPILNS Duo doit être perçu comme un projet  
et pas uniquement être une solution d'hébergement**

A travers cette conclusion en lien avec le bilan 2023, nous souhaitons apporter des premiers éléments d'analyse qui seront complétés par une évaluation sur les deux années de fonctionnement de TREMPILNS DUO. Celle-ci se déroulera en avril 2024 et proposera une revisite du projet afin de limiter les difficultés, d'améliorer la qualité du service proposé et sécuriser une sortie positive des jeunes accueillis. L'expérience montre qu'il faudra une nécessaire prise en compte des préconisations suivantes qui se basent sur les constats et difficultés rencontrées :

# 8 – Conclusion – Analyse



## Le projet doit être au cœur du dispositif

Le jeune est au cœur du projet. Ses besoins sont pris en compte pour mettre en place l'accompagnement dans le cadre du dispositif, même si la situation est complexe. Il est nécessaire que celui-ci s'implique et se mobilise, en fonction de ses capacités, afin de parvenir à ses objectifs.

Parfois, ce n'est pas le bon moment pour le jeune. Il arrive que ce que TREMPLINS Duo a à proposer ne corresponde pas aux attentes du jeune. Dans ce cas, une orientation plus appropriée est proposée, notamment en lien avec ses référents sociaux et le CLLAJ ASE

Des inadéquations entre projet et dispositif résultent des difficultés :

- Le manque de mobilisation du jeune est une raison principale aux séjours courts en 2023. Le jeune n'adhère pas/plus au projet.
- Les situations de + en + complexes : rupture douloureuse, troubles psychologiques, immaturité, ... Du temps est alors nécessaire pour stabiliser la situation et pour mettre en place en travail éducatif autour des problématiques repérées.

## 8 – Conclusion – Analyse



- De fortes sollicitations :
  - Sur la gestion locative en raison de la multiplicité des séjours, des dégradations, des impayés, de la maintenance technique des logements. Il y a de nombreuses sollicitations auprès des prestataires mais certaines interventions sont peu efficaces rallongeant les délais de résolution.
  - Sur l'accompagnement éducatif qui doit se renforcer
  - Sur les permanences des cadres devant se montrer plus présents
- Hausse du prix des énergies accentuée par des surconsommations malgré un travail de sensibilisation et de contrôle mis en place.
- La situation n'est parfois pas suffisamment sécurisée pour accéder au logement autonome avant 21 ans et la fin de la prise en charge sur le dispositif. Une réorientation est travaillée ou un retour en famille a lieu.

**Les conséquences sont des problèmes de comportement récurrents (non-respect des règles, troubles du voisinages, dégradations, conflit avec le colocataire, ...), des impayés de participation, ... entraînant au final un contexte de tension et la nécessité de mettre fin à la prise en charge.**

## 8 – Conclusion – Analyse



### Des orientations adéquates qui doivent s'intensifier :

Malgré les rencontres avec les services de l'ASE et des assistantes familiales, la communication permanente auprès des partenaires et la communication par des flyers et le site, le dispositif doit pouvoir bénéficier d'une meilleure connaissance du dispositif auprès des partenaires en capacité d'orienter des situations en adéquation.

### La nécessaire anticipation :

La présentation du dispositif et le travail sur le projet du jeune en amont sont 2 éléments de réussite de la prise en charge. Les rendez-vous préalables permettent d'évaluer les besoins du jeune et de mesurer son implication.

Le cap des 18 ans est un cap difficile à passer, souvent marqué par une (nouvelle) rupture et par le poids des nouvelles responsabilités à assumer. C'est pourquoi il est nécessaire de l'accompagner avant son intégration.

Une intégration trop rapide a souvent été la cause d'une prise en charge avortée.

Néanmoins il reste possible d'intégrer rapidement lorsque l'accompagnement est efficace : partenaires mobilisés, mobilisation et investissement du jeune, administratif réglé. Un accord de principe des services de l'ASE suffit à pouvoir intégrer un jeune.

# 8 – Conclusion – Analyse



## La sécurisation financière de l'intégration

Il est également judicieux de sécuriser les ressources avant l'intégration pour que le jeune puisse faire face aux premiers frais et puisse subvenir à ses besoins (alimentaire, hygiène, déplacement...) au risque de le mettre dès le début de la prise en charge dans une situation inconfortable pouvant générer de la tension.

C'est pour cela qu'il a été convenu avec les services du Département de débloquer une AFASE dès le début de la prise en charge. Cela facilite les intégrations et sécurise le jeune pour le paiement des 1<sup>ers</sup> frais, de pouvoir attendre le 1<sup>er</sup> versement de l'APJM (parfois 1 ou 2 mois plus tard) et surtout de subvenir à ses besoins (alimentaire, mobilité, ...). Le versement sur le compte de l'association sécurise le jeune et l'association. Le budget est travaillé avec l'équipe progressivement durant les premières semaines, évitant ainsi que le jeune dépense trop rapidement cette somme importante pour lui et se retrouve sans argent pour manger.

## Les limites de la colocation

Lorsque l'un des deux colocataires est défaillant cela impacte l'autre créant du conflit, de l'insécurité.... L'oisiveté, le manque d'investissement dans les tâches ménagères génèrent de la tension. Lorsqu'il s'agit d'un binôme mineur/majeur, une communication efficace entre les deux équipes se met en place pour une réponse éducative complémentaire et adéquate.

La distinction Mineur /Majeur amène une différence de traitement pouvant amener une frustration de l'un ou l'autre des jeunes : différence de règlement, d'autonomie, fréquence de passage, placement contraint / libre adhésion... L'entraide n'est pas toujours positive. L'approche éducative est différente en raison du contexte.

# 8 – Conclusion – Analyse



## Les plus-values suivantes ont été constatées :

- Un accompagnement au + près des besoins du jeune
- Un accompagnement à l'expression d'une identité : en 2023, 3 jeunes ont effectué une transition de genre bénéficiant du partenariat avec la MDA
- Une continuité de parcours avant TREMPLINS et après TREMPLINS
- Une proximité et un lien de confiance établi entre chaque jeune et l'équipe. L'étape TREMPLINS constitue pour certains une reprise en confiance en soi et aux autres.
- Des actions collectives de qualité et avec des partenaires dans des domaines variés : sport, culture (graffeur, Escapade...)
- Une réflexion permanente afin d'élargir le partenariat et les propositions d'accompagnement
- Le « droit au retour » (exemple d'une jeune en 2023) inscrit dans les préconisations « engagement pour la jeunesse » 2024-2027 du Département
- Des actions sur le « savoir habiter » (chantiers, ateliers consommation, ...)
- Des projets individualisés bénéficiant d'une meilleure définition des objectifs et d'une évaluation plus fine afin de quantifier plus précisément le degré d'autonomie
- Un outil de suivi « SIHAJ » conforme aux attentes du suivi d'activité

## 9 – Les perspectives



- Favoriser la préparation en amont de l'intégration, notamment en fluidifiant le passage TREMPLINS Mineur à TREMPLINS Majeur.
  
- Prendre en compte la multiplicité des situations complexes
  
- Repenser la gestion des places pour permettre :
  - Un parcours résidentiel
  - Davantage de souplesse selon les situations rencontrées
  - Une adéquation des hébergements au projet du jeune
  - Une facilité aux mineurs de basculer sur une place majeure
  - D'évaluer le degré d'autonomie des nouveaux jeunes accueillis
  - Un repli pour sécuriser la situation des jeunes

## 9 – Les perspectives



- Améliorer le suivi technique des logements, notamment par la mise en place d'un état des lieux + précis
- Renforcer la collaboration entre les équipes « Majeurs » et « Mineurs », notamment par la mise en place d'un GAP
- Développer les séjours avec nuitées
- S'appuyant sur les anciens jeunes pris en charge : témoignage, « parrainage », ... Présenter le dispositif par les jeunes pour des jeunes
- Solliciter le SAJ d'Accueil & Relais pour la rénovation des logements
- Inventer de nouvelles réponses pour l'accompagnement de jeunes en mal-être : art thérapie...



# TREMPAINS-DUO *Mineurs*

*Accès au logement autonome pour des Adolescents et des Jeunes Majeurs*

***BILAN 2023***

---





## UN PROJET :

Le projet se construit suite à une expérimentation avec 1 appartement depuis 2016 autorisé pour 6 places en date du 16 mars 2022. Basé sur la volonté des deux associations : **Rencontres et Loisirs & Accueil et Relais** fortes de leurs expertises au cœur d'un territoire où elles sont durablement implantées d'œuvrer ensemble pour apporter une réponse à l'accompagnement des mineurs de 16 à 18 ans et des jeunes majeurs.

Ce projet répond aux intentions Nationales, Départementales et Territoriales traduites dans la stratégie de lutte contre la pauvreté ;  
Il s'agit, en outre, d'éviter les sorties sèches des dispositifs de l'ASE à des Grands Adolescents.

Il propose une solution de logement couplée à un accompagnement visant à favoriser par l'expérimentation l'acquisition de l'autonomie dans l'ensemble des domaines ( formation, budget, loisirs, accès au droit commun...).



## ✓ FINALITÉS

- Apporter des modalités de réponses autres que le collectif et/ ou Assistante Familiale ;
- Prévenir les retours intempestifs et transitoires au domicile familial à la majorité, (retours au cœur des tensions familiales et résurgence des traumatismes de l'enfance...).



## ✓ DES INTENTIONS ÉDUCATIVES :

Favoriser un processus d'expérimentation par la mise en pratique concrète ;

Favoriser un processus d'autonomisation en s'appuyant sur 3 axes : la création d'un réseau relationnel personnel, l'indépendance économique et l'organisation de son temps ;

Favoriser un processus d'émancipation en accédant à un exercice libre de sa volonté en accompagnant le jeune dans sa réflexion sur le sens de ses actes ;

Favoriser un processus de socialisation en accompagnant le grand adolescent à se construire une identité sociale au travers de la transmission des valeurs facilitant l'intégration de la société.



## ✓ DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS :

- Préparer le passage à l'âge adulte marqué par la date symbolique et juridique des 18 ans en amont dès 16 ans ;
- Favoriser l'investissement de l'appartement par le mineur en tant qu'espace de confort et de bien-être afin qu'il se sente bien dans son lieu de vie ;
- Accompagner dans le temps et la durée leurs modes de sociabilité, leurs façons de s'organiser, de gérer les difficultés et les obstacles qu'ils rencontrent ;
- Favoriser les expériences d'« autonomie accompagnée » sans être dans la sur responsabilisation. (Vie quotidienne, le logement, le budget, les soins personnels, les aptitudes sociales, la formation).





## ✓ DES OBJECTIFS ÉDUCATIFS:

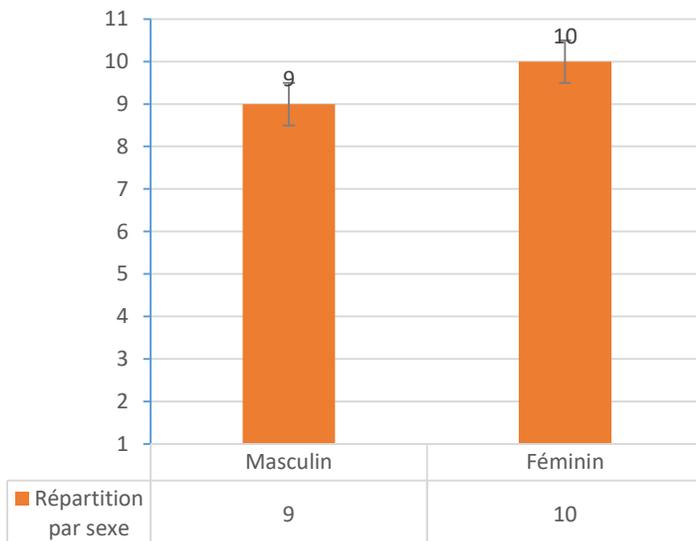
- Bénéficier d'un lieu ressource pour être étayé dans les démarches administratives par l'équipe éducative et la secrétaire, conseiller et/ ou accompagné par l'infirmière ou la psychologue de la MECS Asermines ;
- Accompagner le jeune dans le développement d'une analyse réflexive sur son histoire familiale et sur les liens pluriels d'attachement



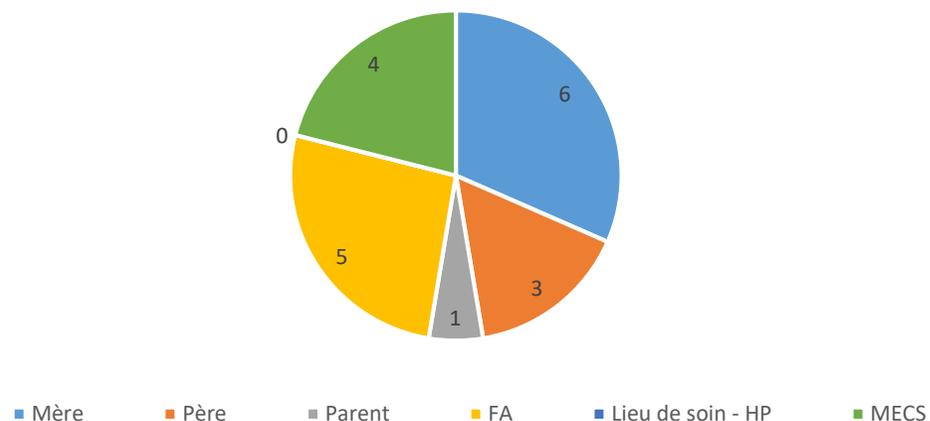


# ACTIVITÉS 2023: ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF

RÉPARTITION PAR SEXE



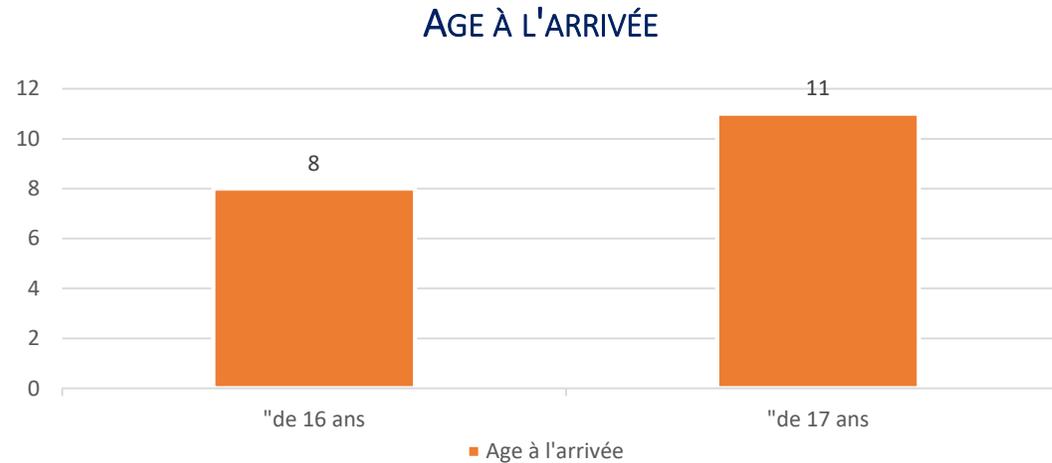
LIEU DE VIE À L'ARRIVÉE



Le public accueilli en 2023 est réparti quasi équitablement entre filles et garçons (10 & 9). La moitié d'entre eux sort d'un dispositif d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance : Assistantes Familiales ou MECS (9). Il convient de noter que l'autre moitié est au domicile familial au moment de leur intégration (10). Toutefois, ils y sont faute de place d'accueil institutionnelle ou en passe d'être placés au regard de la situation familiale dégradée ou encore en raison de demandes de réorientation par des familles d'accueil.



## ACTIVITÉS 2023: ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF



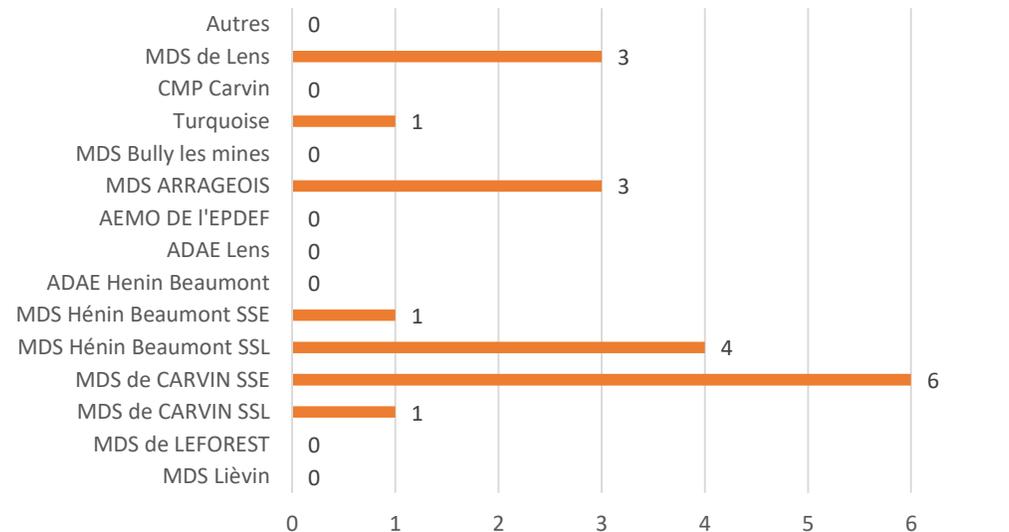
*Pour rappel, le dispositif « Tremplins Duo » Mineurs accueille des adolescents âgés entre 16 et 18 ans. Une légère majorité d'entre eux a 17 ans à leur arrivée (11). Pour les 8 autres, trois d'entre eux sont à peine âgés de 16 ans.*



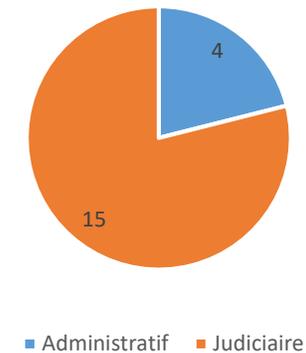
## ✓ ACTIVITÉS 2023: PROVENANCE DU PUBLIC

*Les demandes d'accueil sont majoritairement issues des MDS d'Hénin-Beaumont et Carvin (12 sur 19). Il s'agit principalement de mesures judiciaires (15 sur 19)*

ORIGINE DE LA DEMANDE



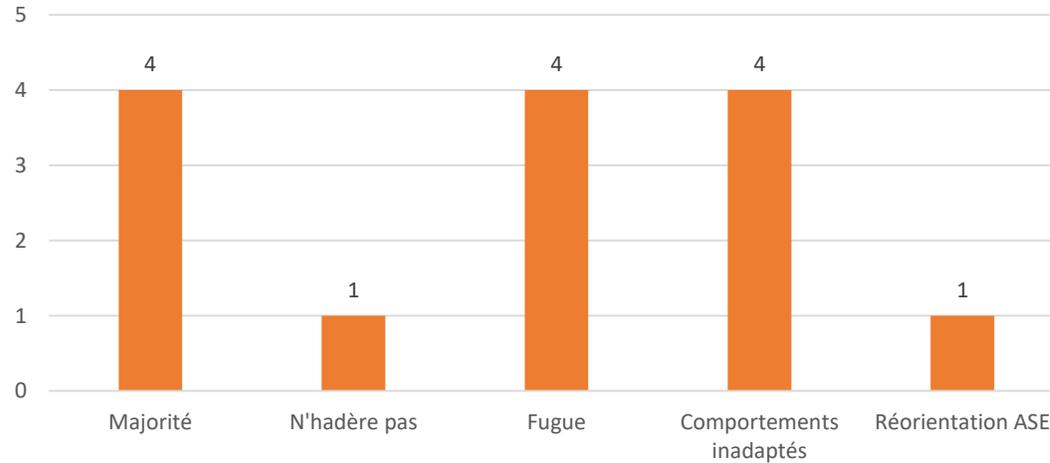
TYPE DE MESURE



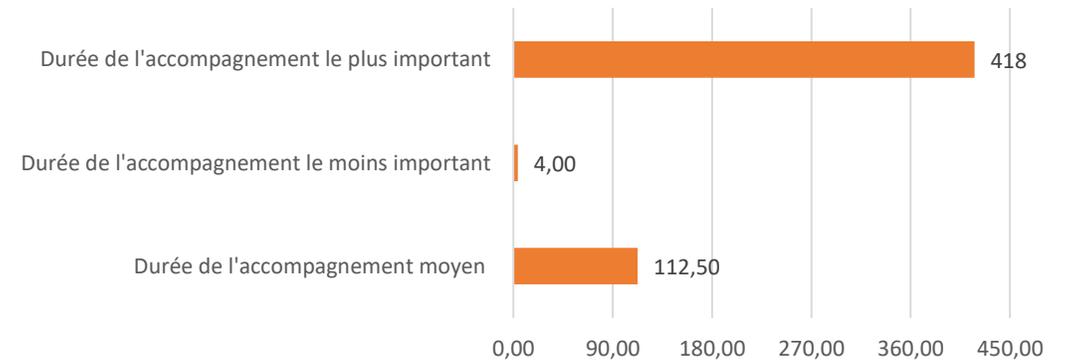


## ACTIVITÉS 2023: SORTIES DU DISPOSITIF : DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT

### MOTIF DE LA SORTIE



### DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT



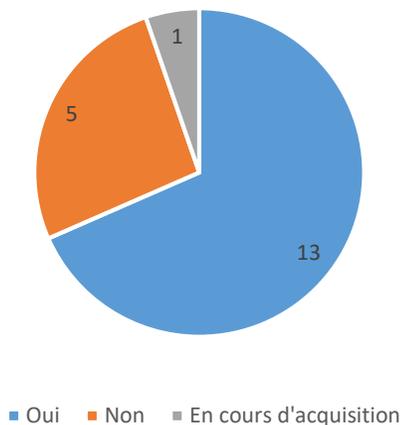
En 2023, 14 jeunes ont quitté le dispositif Tremplins Duo, 4 d'entre eux ayant atteint leur majorité et ont intégré le dispositif « Tremplins Duo » Majeurs Pour 9 situations, des difficultés prégnantes à s'inscrire dans les apprentissages à l'autonomie ont eu pour conséquence soit des départs en fugue soit une fin de prise en charge prématurée en raison de comportements inadaptés ne permettant pas d'assurer leur sécurité. La réorientation se révèle difficile et dans la totalité des cas, l'adolescent s'y soustrait en état en fugue cherchant refuge dans la famille ou chez des proches.

En moyenne, ces 9 situations ont été accueillies moins de 3 mois. L'accompagnement de 4 jours répondait à un accueil de d'urgence qui a fait l'objet d'une réorientation par les services de l'ASE.



## ACTIVITÉS 2023: APPRENTISSAGE A L'AUTONOMIE - HYGIÈNE

AUTONOMIE : HYGIÈNE

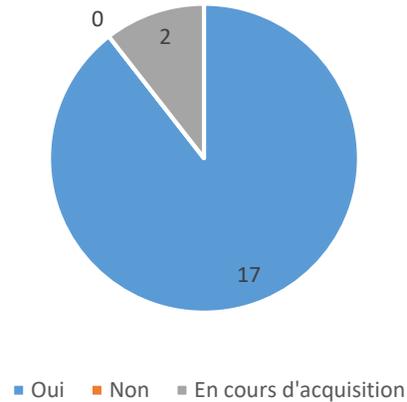


*Parmi les 19 adolescents accueillis, 5 n'ont pas les automatismes attendus sur cette tranche d'âge en matière d'autonomie quant à leur hygiène. Les difficultés englobent l'hygiène corporel ainsi que leur entretien vestimentaire et linge de maison. Cette problématique est très souvent le reflet d'un mal-être, d'un repli sur soi voire d'un état de déprime.*



## ACTIVITÉS 2023: APPRENTISSAGE A L'AUTONOMIE - TRANSPORT

AUTONOMIE TRANSPORT

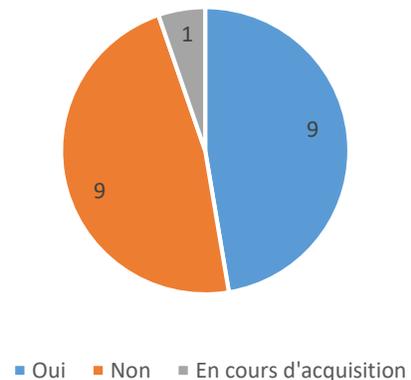


*Parmi les 19 adolescents accueillis, 2 sont en difficultés pour prendre les transports en commun seul dès lors que 'ils n'ont jamais réaliser le trajet. Les autres jeunes sont parfaitement à l'aise en la matière avant leur entrée dans le dispositif « Tremplins – Duo ».*



## ACTIVITÉS 2023: APPRENTISSAGE A L'AUTONOMIE – RYTHME DE VIE

AUTONOMIE : RYTHME DE VIE



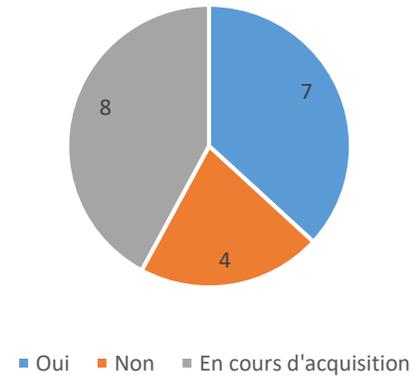
*Parmi les 19 adolescents accueillis, 10 souffrent de manière plus ou moins prégnante d'un décalage nyctéméral. Plusieurs hypothèses peuvent l'expliquer : bouleversements hormonaux, utilisation excessive d'écran, angoisses, solitude, besoin d'interactions sociales via les réseaux.*

*Ces difficultés ont un impact direct sur la concrétisation de leur projet. En effet, il peine à se lever le matin, par exemple, ce qui nuit à leur scolarité ou à leur ponctualité au travail. Le respect d'un rythme reste très délicat : **certains peuvent jouer à des jeux vidéos de manière particulièrement excessive.** Leur accompagnement demande une présence particulièrement conséquente. Si l'enjeu n'est pas intégré par le mineur, il reprend son jeu dès le départ du professionnel.*



## ACTIVITÉS 2023: APPRENTISSAGE A L'AUTONOMIE – ALIMENTAIRE

### AUTONOMIE : ALIMENTAIRE

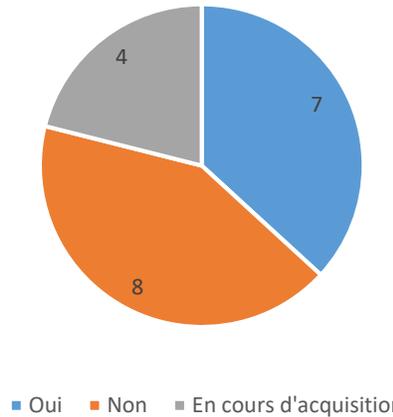


*Parmi les 19 adolescents accueillis, 12 sont en difficulté dans leur apprentissage au niveau alimentaire. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un manque de savoir-faire que les ateliers culinaires mis en place par l'équipe éducative parviennent progressivement à combler. Cependant, ceux ayant un rythme de vie irrégulier sont davantage en difficulté pour s'alimenter à des heures plus habituelles. Pour y remédier, la présence éducative doit être conséquente pour les accompagner lors des achats de denrées et dans la préparation du repas.*



## ACTIVITÉS 2023: APPRENTISSAGE A L'AUTONOMIE – GESTION BUDGÉTAIRE

### AUTONOMIE : GESTION BUDGÉTAIRE

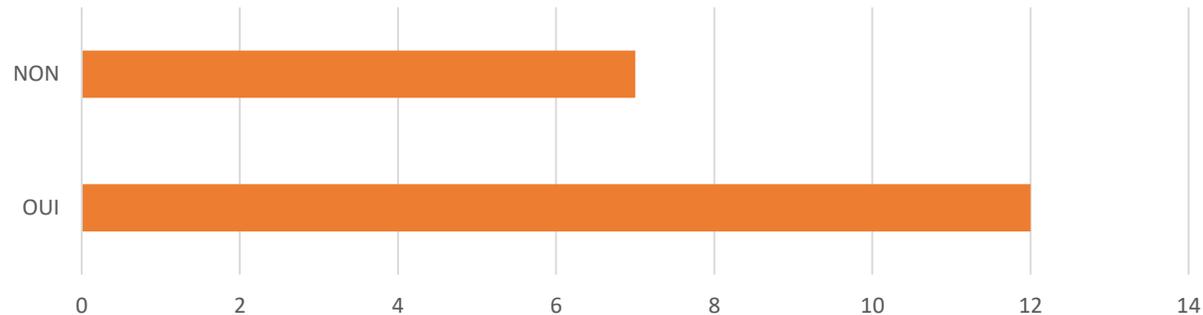


*Parmi les 19 adolescents accueillis, 12 sont en difficulté dans leur apprentissage quant à la gestion de leur budget. Ils parviennent difficilement à prioriser leurs dépenses et sont davantage dans une consommation dite de plaisir. Notamment l'argent vêture est souvent utilisé pour l'achat de vêtements de marque sans prise en compte global des besoins. Afin de les accompagner dans ce domaine, il convient de faire avec eux. Les ateliers budgets mis en place par l'équipe éducative ainsi que les outils pédagogiques (carnets de dépenses, projections des achats...) ne permettent pas toujours de canaliser leur frustration qui peut devenir source de tension.*



## ✓ ACTIVITÉS 2023: SCOLARITÉ ET PARCOURS PROFESSIONNEL

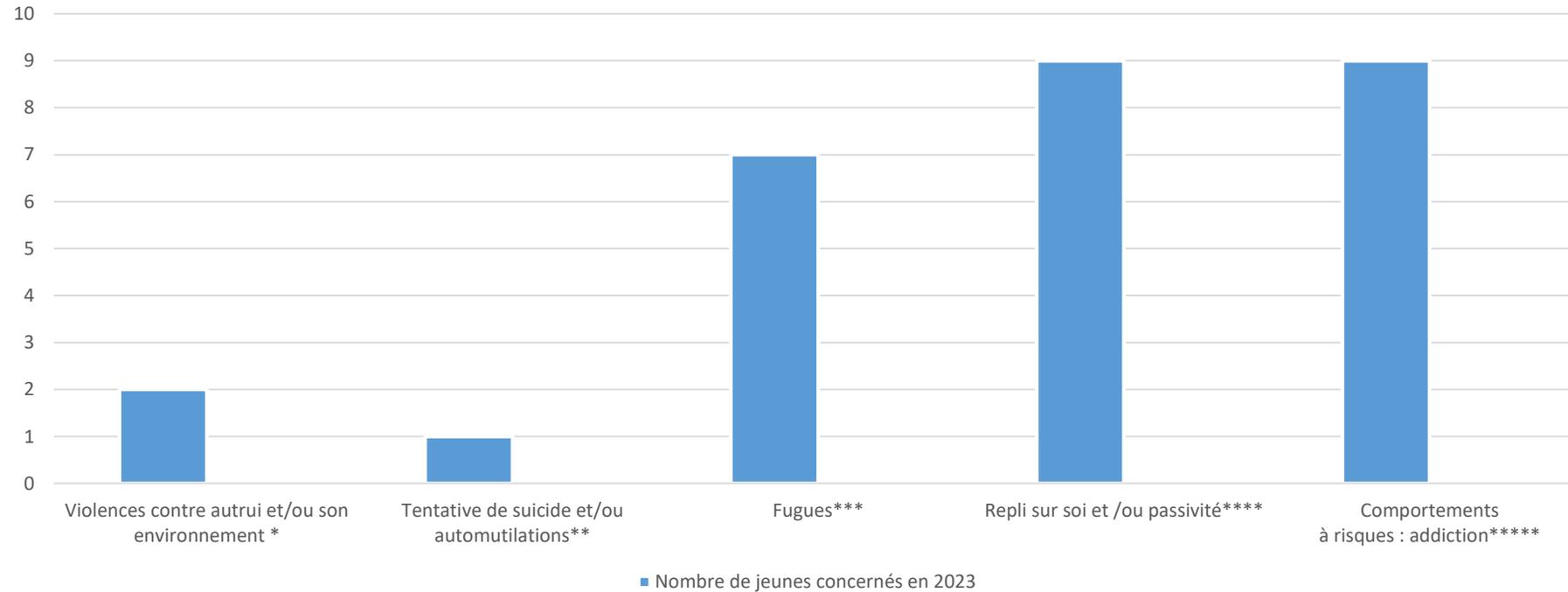
FRÉQUENTATION D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE À L'ENTRÉE



*7 adolescents ont intégré le dispositif « Tremplins Duo » sans projet professionnel clairement défini. Pour éviter l'oisiveté et/ou l'errance, l'accompagnement éducatif est, dans ce cas, étayé par une prise en charge par le Service d'Accueil de Jour. Toutefois, force est de constater qu'aucun d'entre eux n'est parvenu à investir ces prises en charge. Pris par leurs difficultés, leur immaturité liées à leur parcours de vie, à leur mal-être, à leur jeune âge, ils ne parviennent pas à mener simultanément les apprentissages en matière d'autonomie qui leur sont demandés et une recherche de formation. Ils ont souvent le sentiment que l'attente à leur égard est trop importante et peuvent dès lors se mettre en opposition vis-à-vis d'un des services voire des deux ce qui complexifie d'autant plus l'accompagnement .*



## ✓ ACTIVITÉS 2023: POINTS DE VIGILANCES ÉDUCATIVES





## ✓ ACTIVITÉS 2023: POINTS DE VIGILANCES ÉDUCATIVES

1. *La violence entre pairs est très rare : deux fois durant l'année 2023.*
2. *Il s'est agit d'un cas d'automutilation. Au regard de la mise en danger, l'adolescente n'est pas restée sur le dispositif et a intégré la Maison des Enfants d'Asermines.*
3. *Sur les 7 cas de fugues, 5 ont été sortis des effectifs au regard de la longue durée de celle-ci. Il est à noter qu'un adolescent est déclaré en fugue dès lors qu'il n'est pas dans son appartement à 21h sans autorisation et qu'il reste injoignable.*
4. *Plus de la moitié des mineurs accompagnés manifeste de manière plus ou moins prégnante un repli sur soi et/ou une passivité. Ce constat est d'autant plus significatif pour les mineurs qui ne sont pas engagés dans un parcours scolaire ou professionnel à leur arrivée.*
5. *L'addiction la plus importante est d'ordre tabagique. Certains peuvent s'adonner à la consommation d'alcool et/ou de drogues sans toutefois qu'il soit pertinent de parler d'addiction*



## ✓ ACTIVITÉS 2023: ACTIVITÉS

*Les activités sont diverses, individuelles et collectives ; ludiques ou répondant à des apprentissages à l'autonomie :*

- *Ateliers budgétaires ;*
- *Ateliers Culinaires ;*
- *Ateliers créatifs (peintures, fabrication de bijoux...)* ;
- *Sorties culturelles (Concerts, Cinéma, visite Bruxelles);*
- *Repas participatifs dans les appartements ;*
- *Séjours avec nuitées (Paris – Berck – Base de Loisirs de Verneuil/Seine).*





# ✓ ACTIVITÉS 2023: ATELIERS CULINAIRES





## ✓ ACTIVITÉS 2023: SORTIES CULTURELLES - CONCERT





## ✓ ACTIVITÉS 2023: SORTIES CULTURELLES - CINÉMA





# ✓ ACTIVITÉS 2023: SORTIES CULTURELLES – VISITE BRUXELLES



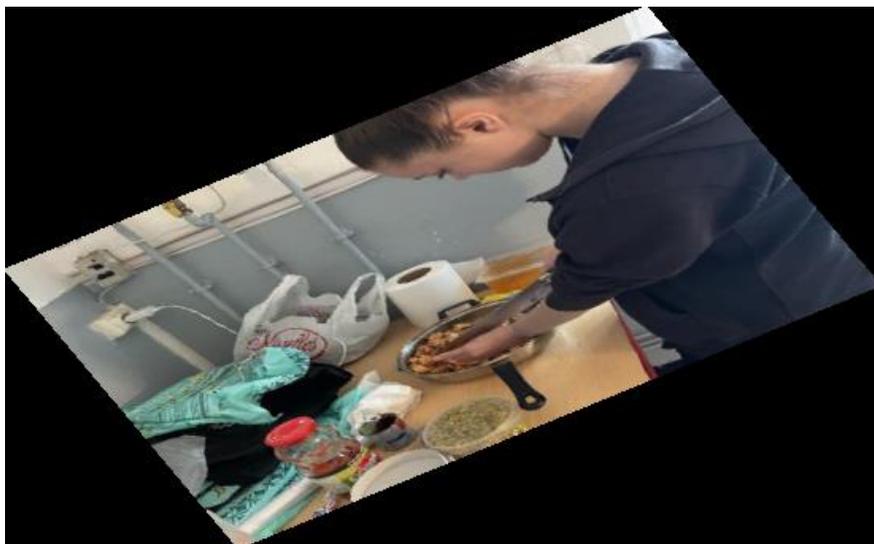


## ✓ ACTIVITÉS 2023: REPAS PARTICIPATIFS





## ✓ ACTIVITÉS 2023: REPAS PARTICIPATIFS





## ✓ ACTIVITÉS 2023: SÉJOUR AVEC NUITÉES - PARIS





## ✓ PERSPECTIVES

*Favoriser en lien avec l'ASE, la mise en place d'un parcours résidentiel avec les jeunes aujourd'hui accueillis au sein des Maisons des Enfants et des Familles d'Accueil ;*

*Affiner les prérequis à l'admission du dispositif ;*

*Adapter et étayer l'accompagnement proposé pour les mineurs en rupture scolaire et/ou sans projet professionnel ;*

*Réfléchir à une offre de logements géographiquement plus compact et adaptable au besoin du mineur afin de construire un parcours du savoir habiter ;*

*Renforcer le travail avec les partenaires notamment en matière de suivi scolaire, de gestion des écrans ;*

*Continuer d'améliorer la collaboration entre les équipes « Mineurs » et « Majeurs » et mettre en place des activités communes.*

Pôle Solidarités

Direction de l'Enfance et de la Famille

Service Départemental de la Prévention et de la Protection de l'Enfance

Territoire Hénin-Carvin

## AVENANT

Avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement entre le Département et l'association « Rencontres et Loisirs » relative à la prise en charge des jeunes âgés entre 16 et 21 ans par son service logement

Entre le Département du Pas-de-Calais, collectivité territoriale, dont le siège est en l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS cedex 9, identifié au répertoire SIREN sous le N° 226 200 012, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du ../../....

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

L'association « Rencontres et Loisirs », dont le siège est situé 19 rue du 19 mars 1962 62590 OIGNIES, représentée par son Président, M. Henryk GLAPIAK, Président du Conseil d'Administration, tant en vertu des statuts, que de la délibération du Conseil d'Administration en date du .....

Ci-après désigné par l'association « Rencontres et Loisirs »

d'autre part,

**Vu** : la convention signée avec l'association « Rencontres et Loisirs » en date du 4 décembre 2023

**Vu** : la délibération de la Commission Permanente en date du 15 avril 2024,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **PREAMBULE :**

Le Département du Pas-de-Calais s'est engagé au travers de sa délibération du 18 septembre 2023 à poursuivre la mise en œuvre du dispositif « Tremplins Duo » permettant la prise en charge des jeunes, âgés de 16 à 21 ans, tels que définis au règlement départemental d'aide sociale soit les anciens mineurs admis à l'Aide Sociale à l'Enfance qui sollicitent la poursuite de l'aide après leur majorité, majeurs de moins de 21 ans nécessitant un accueil pour accéder à leur autonomie, même s'ils n'ont pas été admis à l'Aide Sociale à l'Enfance pendant leur minorité. Le dispositif repose sur 22 places du service habitat avec 6 places « mineurs » accueillis préalablement chez un assistant familial ou au sein d'une maison d'enfants et 16 places « majeurs » répartis sur 13 appartements meublés en diffus.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant à la convention initiale a pour objet de modifier le montant de la participation financière accordée par la Commission Permanente du Conseil départemental pour l'année 2024.

## **ARTICLE 2 : CONTRIBUTION FINANCIERE**

L'article 9 de la convention initiale est modifié de la manière suivante :

« Afin de permettre l'exécution par l'association des dispositions de la présente convention et l'accomplissement des objectifs fixés, le Département s'engage à verser une participation financière totale de 477 440 euros (quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent quarante euros).

## **ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT ET DE PAIEMENT**

L'article 10 de la convention initiale est modifié de la manière suivante :

« Le montant de la participation financière sera versé en deux fois sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 11., et acquitté selon l'échéancier suivant :

- En 2023 : 230 000 € après signature de la présente convention par les 2 parties
- En 2024 : 247 440 € après envoi du bilan de l'année 2023 comme notifié à l'article 12.

Elle sera imputée au programme « Accueil Institutionnel permanent » et plus précisément au sous-programme C02-421F03 Foyers Jeunes Travailleurs – Résidences Habitat du budget du Conseil départemental.

Le Département effectuera le paiement par virement effectué par le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte

N° \_\_\_\_\_

Ouvert au nom de \_\_\_\_\_

Dans les écritures de la banque (ou du Receveur Municipal).

L'association est ici avertie que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.). »

## **ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres dispositions de la convention demeurent applicables.

Fait à Arras, le

En deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental

Pour l'association « Rencontres et Loisirs »,  
Le Président de l'association

**Jean-Claude LEROY**

**Henryk GLAPIAK**

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités  
Direction de l'Enfance et de la Famille  
Bureau Soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse

RAPPORT N°19

Territoire(s): Lens-Hénin

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 15 AVRIL 2024

#### AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION ' RENCONTRES ET LOISIRS ' RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DE JEUNES ÂGÉS DE 16 À 21 ANS PAR SON SERVICE LOGEMENT

La Commission permanente du 18 septembre 2023 a reconduit pour deux ans (2023-2024) le partenariat entre le Département et l'Association « Rencontres et Loisirs » dans le cadre de la prise en charge par le service logement de cette dernière, de jeunes âgés de 16 à 21 ans.

En effet, le Département, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte des solidarités humaines 2022-2027, notamment dans son ambition n° 6 « Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie », et du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027, notamment son engagement n°3 « Créer tout au long du parcours les meilleures chances pour une vie autonome », souhaite non seulement inscrire les adolescents et jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans un parcours d'accès à l'autonomie en les rendant acteurs de leur parcours, mais aussi leur faciliter l'accès au logement.

La convention signée le 4 décembre 2023 prévoyait l'attribution d'une participation financière d'un montant de 460 000 € versée selon les modalités suivantes :

- En 2023 : 230 000 € après signature de la présente convention par les 2 parties ;
- En 2024 : 230 000 € après envoi du bilan de l'année 2023.

Cependant, depuis la signature de la convention, l'association « Rencontres et Loisirs » a vu ses charges augmenter, notamment en raison de la revalorisation salariale des travailleurs sociaux liée au SEGUR et de l'augmentation du prix des fluides, engendrant ainsi un déséquilibre financier du dispositif.

Elle a réévalué le montant de la participation aux charges locatives de l'association « Accueil et Relais » avec qui elle mène le projet « Tremplins duo », sans augmenter les loyers des jeunes accompagnés afin de compenser les différentes charges.

Aussi et afin de maintenir un accompagnement de qualité des jeunes et au vu des résultats satisfaisants, il est proposé de revaloriser la participation financière 2024, à hauteur de 3% (correspondant au taux d'évolution des dépenses applicable aux ESMS ayant une activité d'hébergement en 2024) soit une augmentation de 17 440€, pour atteindre un montant total de 247 440€.

### **Bilan 2023**

Sur l'année 2023, le taux d'occupation est de 85,66%, le service a accueilli 25 jeunes majeurs dont 12 nouveaux ainsi que 19 mineurs dont 9 ayant basculé sur des places « majeurs ». Au 31 décembre 2023, 18 jeunes étaient toujours accompagnés par le service.

Depuis 2016, le service a ainsi accompagné 114 jeunes.

Le bilan 2023 complet du dispositif est présenté en annexe 1 au présent rapport.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

– De revaloriser de 230 000 € à 247 440 €, la participation financière attribuée à l'association « Rencontres et Loisirs » pour l'année 2024, selon les modalités définies au présent rapport ;

– De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'association « Rencontres et Loisirs » l'avenant précisant les modalités et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de la participation départementale, dans les termes du projet joint en annexe 2.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-421F03	6568/934213	Foyers de jeunes travailleurs - résidences habitat	477 440,00	247 440,00	247 440,00	0,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/04/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY